AR PREFECTURE

082-218201127-20170411-CM20170411\_10-DE Regu le 14/04/2017

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

# **RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

#### COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoint,

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Conseillers Municipaux.

### **ETAIT EXCUSE:**

M. Franck BOUSQUET, Conseiller Municipal.

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

## 10 – 11 Avril 2017 TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Rapporteur: M. Le MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2331-3,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1639 A et 1636 B sexies,

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2017,

Vu la commission des Finances du 30 mars 2017

Vu l'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques,

**Considérant** le transfert à la Communauté Terres des Confluences de l'ex taux départemental de taxe d'habitation de 8.42%,

Considération la volonté de la Municipalité de baisser le taux de foncier non bâti,

AR PREFECTURE

082-218201127-20170411-CM20170411\_10-DE

Regu le 14/04/2017

# Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE DE FIXER** les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit

	Taux 2016	Taux 2017	Bases 2017 Prévisionnelles	Produit 2017
Taxe d'habitation	18,69 %	10.27 %	14 074 000	1 445 400
Taxe foncière (bâti)	30.03 %	30,03 %	12 279 000	3 687 384
Taxe foncière (non bâti)	182.77 %	175.00 %	296 200	518 350
	Produit fiscal attendu			5 651 134

Pour copie conforme

Maire,

Moissac le 13 avril 2017

Jean-Midhel HENRYOT